



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 35409

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur l'agriculture biologique. Il lui demande de lui faire connaître quel est le pourcentage des terres agricoles consacrées au bio en 2008 au sein des pays membres de l'Union européenne.

Texte de la réponse

À la fin de l'année 2006, près de deux tiers des surfaces bio se situaient dans six États membres de l'Union européenne : l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Autriche. Fin 2007, dans les vingt-sept États membres de l'Union européenne, 179 204 exploitations agricoles cultivaient selon le mode biologique près de 6,9 millions d'hectares. La part de la surface agricole utilisée cultivée en bio en 2006 dans les États membres est la suivante :

	ITALIE	ESPAGNE	ALLEMAGNE	ROYAUME UNI	FRANCE	AUTRICHE	GRÈCE
Pourcentage de SAU	9,04 %	3,73 %	4,85 %	3,6 %	2,0 %	13,03 %	7,59 %
Surface en bio (en ha)	1 148 162	926 390	825 539	619 783	552 824	361 817	302 256

	RÉPUBLIQUE Tchèque	PORTUGAL	POLOGNE	SUÈDE	LETTONIE	FINLANDE	DANEMARK
Pourcentage de SAU	6,61 %	7,32 %	1,55 %	7,06 %	9,44 %	6,4 %	5,6 %
Surface en bio (en ha)	281 535	269 734	228 009	225 385	175 109	144 667	138 078

	HONGRIE	SLOVAQUIE	LITUANIE	ESTONIE	PAYS BAS	IRLANDE	BELGIQUE
Pourcentage de SAU	2,88 %	5,53 %	7,32 %	1,55 %	7,06 %	9,44 %	6,4 %
Surface en bio (en ha)	122 765	121 461	269 734	228 009	225 385	175 109	144 667

	SLOVÉNIE	LUXEMBOURG	CHYPRE	MALTE	ROUMANIE (2007)	BULGARIE (2007)
Pourcentage de SAU	5,6 %	2,88 %	5,53 %	0,13 %	0,77 %	0,17 %
Surface en bio (en ha)	138 078	122 765	121 461	20	107 582	3 061

En France, en 2007, 11 978 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique, soit 3 % de

plus qu'en 2006. Les exploitations biologiques représentaient 2 % des exploitations agricoles françaises. La superficie en mode de production biologique était de 557 133 hectares, soit 2 % de la surface agricole utilisée (SAU) nationale. Au mois de septembre 2007, le ministère de l'agriculture et de la pêche a proposé un plan d'actions cohérent et global en faveur de l'agriculture biologique, d'une durée de cinq ans, décliné selon cinq axes : 1. L'accroissement des moyens octroyés à la recherche-développement afin d'obtenir et de diffuser largement les résultats de recherche sur l'agriculture biologique. Le développement de la formation en agriculture bio dans l'enseignement agricole contribuera à former les futurs agriculteurs dans le plus grand nombre d'établissements. 2. Un appui à la structuration des filières, grâce à la mise en place d'un fonds de structuration des filières, de 3 millions d'euros par an pendant cinq ans, géré par l'agence Bio et un accès priorisé au Fonds d'intervention stratégique des industries agroalimentaires (FISIAA). 3. La promotion de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, notamment dans la restauration collective publique. 4. Une réglementation adaptée tant au niveau national que communautaire, pour une meilleure intégration des spécificités de l'agriculture biologique. 5. Le soutien à la conversion et la pérennité des exploitations biologiques, grâce au déplaçonnement des mesures agro-environnementales « agriculture biologique », au doublement du crédit d'impôt et à une meilleure prise en compte de l'agriculture biologique par les crédits européens dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune. Ce plan, soumis au Grenelle de l'environnement, a été approuvé par les instances mises en place dans ce cadre. Il est mis en oeuvre en étroite concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles intéressées et fait l'objet de bilans d'étape réguliers. L'objectif de ce plan est de multiplier par trois, d'ici à 2012, les surfaces actuelles cultivées dans le mode de production biologique afin d'atteindre 1,6 million d'hectares.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35409

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9860

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 719